



LE PETIT RECHIGNIEN

Bulletin Municipal de la Ville de Recquignies et du Hameau de Rocq

Comme à l'accoutumée, le conseil municipal s'est réuni pour voter le budget municipal composé de la section de fonctionnement d'un montant de 2 253 778.11€ et de la fonction investissement d'un montant de 3 137 233.62€, un **budget voté en équilibre, sans augmentation des prix des services (cantine scolaire, loyers des logements communaux, et sans faire appel à une augmentation des taux communaux ni à un emprunt, un budget voté à l'unanimité.**

Un budget prévisionnel qui permet à la municipalité de fonctionner jusqu'à la fin de l'année civile.

La rénovation de l'église Saint Sulpice de Recquignies (*quelques photos ci-dessous*), inaugurée il y a quelques jours, pour un montant de 300 629.73€ compensé par un montant de 270 546.36€ (subventions et Fond de Compensation TVA) soit un reste à charge pour la municipalité de 30 083.37€, **environ 10% du montant total.**

L'année 2023 va voir plusieurs investissements dans notre commune :

- ◆ La réfection des rues des Mines haute et basse et l'aménagement de trottoirs chemin des Wetz, des travaux qui doivent débiter dans les semaines à venir,
- ◆ L'aménagement du square des monuments aux morts et de la cour de la salle Henri, une opération qui permettra de finaliser le centre-ville,
- ◆ La pose de feux intelligents sur les rues Armand Beugnies et René Fourchet qui devraient réguler la vitesse sur ces deux axes,
- ◆ L'installation de nouvelles caméras aux abords des bâtiments communaux,

◆ Et des travaux importants, dans le cadre des économies d'énergie, avec l'isolation sur tous les bâtiments communaux : la pose de nouvelles fenêtres à l'hôtel de ville, le calorifugeage des tuyauteries de chauffage liées aux chaudières thermiques, la pose de robinets thermostatiques de nouvelle génération, l'isolation des combles, le remplacement des éclairages classiques par des LED, etc.

Une liste non exhaustive qui va dans le bon sens et ce pour le bien-être des administrés de Recquignies et de Rocq.

Votre maire, Ghislain Rosier



Compte Administratif 2022

Vote à l'Unanimité

Section de fonctionnement

Excédent	455 034.38€
Reste à réaliser	57 620.16€
Reste à recevoir	1 863.52€

Section d'investissement

Excédent	2 035 274.74€
Reste à réaliser	962 911.51€
Reste à recevoir	154 861.95€

Budget Primitif 2023

Vote à l'Unanimité

Section de Fonctionnement	
Dépenses réelles de fonctionnement	2 174 091.35€
Dépenses d'ordre de fonctionnement	79 686.76€
Total Dépenses de fonctionnement	2 253 778.11€
Recettes réelles de fonctionnement	2 119 267.53€
Recettes d'ordre de fonctionnement	0€
Résultat reporté ou anticipé	134 510.58€
Total Recettes de fonctionnement	2 253 778.11€

Section d'Investissements	
Dépenses réelles d'investissement	3 106 593.67€
Dépenses d'ordre d'investissement	30 639.95€
Total Dépenses d'investissement	3 137 233.62€
Recettes réelles d'investissement	991 632.17€
Recette d'ordre d'investissement	110 326.71€
Total Recettes d'investissements	1 101 958.88€
Solde d'exécution N-1 reporté ou anticipé	2 035 274.74€
Total Recettes d'investissement cumulées	3 137 233.62€

Vote des Taux Communaux

Vote à l'Unanimité

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases/(N-1)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante	Variation de taux/(N-1)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/(N-1)
TFPB	1 659 000.00€	7.51%	41.78%	0.00%	693 130.00€	7.51%
TFPNB	40 500.00€	4.38%	53.30%	0.00%	21 587.00€	4.38%
THRS	33 765€		22.04%	0.00%	7 442.00€	
TOTAL	1 733 265.00€				722 159.00€	

LE PETIT RÉCHIGNIEN

Comité de Direction
Ghislain Rosier

Comité de Rédaction
Denis Drousie & Daniel Philippe

Comité de Relecture
Josiane Vagnair & Evelyne Noël

Impression et Tirage
Médias-Services Maubeuge,
1.000 exemplaires

Distribution
Service Technique

PROCHAINE PUBLICATION

Date prévisionnelle de parution

Date non connue à ce jour

Date de dépôt limite des articles

Date non connue à ce jour

Articles, photos et affiches (de préférence sans réduction de qualité), dans la limite d'une page maximum, à déposer en Mairie ou auprès du comité de rédaction.

MAIRIE DE RECQUIGNIES

Place de la République
59245 Recquignies

Tél : 03.27.53.02.50
contact@mairie-recquignies.fr

<https://www.mairie-recquignies.fr>

Subventions municipales 2023

Associations / Organismes	Subvention	Subvention exceptionnelle	Total
Les Archers de l'Ecrevisse	1 000€	150€	1 150€
Association Sportive de Recquignies	8 000€	150€	8 150€
Association de Gymnastique l'Avenir Assevent Boussois Recquignies	2 800€	150€	2 950€
Madison Show	1 650€	150€	1 800€
Comité d'Organisation des Foulées Réchigniennes	2 500€		2 500€
Association Culturelle et Sportive Boxe Française Canne Recquignies	1 000€	150€	1 150€
Basket Club Assevent Boussois Recquignies	500€	150€	650€
Association Sportive de Tennis de Boussois et de Recquignies	500€		500€
Harmonie de Recquignies	4 400€	1 150€	5 550€
Les Randonneurs Beuxéidiens et Réchigniens	500€	150€	650€
LAN Expérience	300€	150€	450€
Amicale des Parents et Amis de l'Ecole Maternelle Paul Langevin	650€	1 000€	1 650€
CCAS de Recquignies	51 000€		51 000€
TOTAL	74 800€	3 350€	78 150€

Informations suite à la rencontre avec les représentants du Secours Populaire

Selon vos conditions de ressources et contre **une contribution de 14€**, il vous est possible de bénéficier d'un **colis alimentaire représentant l'équivalent de 90€ de marchandises** essentielles à un **foyer constitué de 1 à 4 personnes**.

Pour les familles allant de **5 à 9 personnes au foyer**, la **contribution s'élève à 28€** et la valeur du colis est quant à elle doublée.

Le colis est généralement constitué de produits laitiers (yaourts, lait, beurre, fromages, etc.), fruits et légumes, produits secs, viennoiseries, viande, poisson, café, chocolat, etc.

La distribution des colis s'effectue une fois par mois le vendredi toute la journée à la Maison de la Solidarité de Jeumont (237 Rue Marx Dormoy).

Il est également possible de pouvoir faire ses courses à l'**épicerie solidaire** sous certaines conditions.

L'**organisation de sorties** familiales, culturelles, parcs d'attractions et spectacles ont lieu durant l'année avec ou sans participation.

Pour tous renseignements complémentaires, nous vous invitons à prendre contact avec **M. Marie au 06.50.74.20.45**.

**HÔTEL DE VILLE**

Du lundi au jeudi
09h00 à 12h15 et de
13h30 à 17h00

Vendredi
09h00 à 12h15

Place de la République

MÉDIATHÈQUE

Lundi et Jeudi
13h45 à 17h45

**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
13h45 à 17h15

Place de Nice

AGENCE POSTALE

Lundi et Jeudi
13h45 à 17h45

**Mardi, Mercredi et
Vendredi**
13h45 à 17h15

Médiathèque medi@nice

HALTE GARDERIE

Lundi et Vendredi
08h15 à 12h15
et de 13h00 à 17h30

Tél : 06.44.35.12.94
compt-aps@orange.fr
ou secret-aps@orange.fr

Halte Garderie Itinérante
« Les P'tits Loups »

Médiathèque medi@nice

Jardi-Agri, nouvelle entreprise à Recquignies



La société Jardi-Agri (RCS MAUBEUGE : 83167039300014) dirigée par M. Aurélien Urbain, s'est implantée route de Cerfontaine (siège social situé 386 route de Mons à Maubeuge).

Son domaine est la location, la vente et la réparation de matériels agricoles, pour les professionnels et les particuliers.

Pour plus d'informations, contactez les par téléphone au 07.70.37.03.89 ou par mail à jardi-agri@outlook.fr, ou rendez-vous sur leur site Internet (<https://www.jardi-agri.com>) ou leur page Facebook (<https://www.facebook.com/JardiAgri>).

Tribune de libre expression des élus (majorité et opposition)

Liste d'Union pour Recquignies et Rocq

Devant la recrudescence de dépôts d'encombrants dans les campagnes de nos communes, bien qu'il existe des déchetteries sur le territoire, nous nous devons en tant que personne d'être responsable, vigilant et solidaire dans cette lutte contre des personnes malfaisantes qui ne respectent rien.

Observez, enregistrez et faites-nous parvenir toutes vos observations qui permettraient de poursuivre les fautifs.

Il en est de même concernant les parcs et aires de jeux où l'on constate régulièrement l'abandon de déchets sur le sol malgré la présence de poubelles.

Ensemble œuvrons pour garantir la propreté de la nature.

Merci de votre collaboration.

Liste *Un Souffle Nouveau pour RECQUIGNIES-ROCQ*
(Olivier GARCIA, Hélène Corbeaux et Christian RANDA)

Attention, il ne vous reste que quelques jours pour effectuer la déclaration d'occupation relative au(x) bien(s) immobilier(s) dont vous êtes propriétaire.

En effet, depuis le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires doivent déclarer l'occupation de leur(s) logement(s) (résidence principale, résidence secondaire ou logements locatifs) sur le site des impôts sous peine d'une amende d'un montant de 150 € par bien.

Voici le pas-à-pas pour réaliser cette démarche en ligne:

1. Munissez-vous de votre numéro fiscal et de votre mot de passe puis, connectez-vous à votre espace particulier ou professionnel (pour les SCI) sur www.impots.gouv.fr
2. Cliquez sur le bandeau « Gérer mes biens immobiliers »
3. Sélectionnez le bien concerné.
Les données d'occupation connues de l'administration s'affichent. Vous pouvez alors les valider ou les modifier.

En cas de difficultés, vous pouvez contacter le numéro d'assistance suivant : 0 809 401 401 (particuliers) ou retirer un formulaire « papier » à l'accueil du Centre des Finances Publiques de MAUBEUGE.

PERMANENCE DES ÉLUS

M. Philippe Daniel,
5^{ème} Adjoint

Prochaines permanences

10 juillet, 04 septembre et 02 octobre 2023 de 14h00 à 15h30 à la salle du Millénaire

Contact

Tél : 03.27.53.02.50.

ASSISTANTE SOCIALE

Permanences

Vendredi matin en mairie uniquement sur rendez-vous

Veillez prendre un rendez-vous préalable au 03.59.73.14.00 (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30)

*Maison Nord Solidarités
Maubeuge Jeumont, Résidence
Jean Mossay, 10 boulevard
Pasteur, 59600 Maubeuge.*

CONSEILLER DÉPARTEMENTAL

M. Hiraux Mickaël,
Canton de Fourmies

Permanences

Le jeudi matin de 08h30 à 10h00
en Mairie de Fourmies

*Pour rencontrer M. Hiraux ou Mme Devos,
contacter Mme Perot au 06.43.60.25.82 ou
par mail à aurelieperot59@gmail.com*

Distribution des bons de ducasse aux Anciens

La distribution des bons de ducasse aux Anciens aura lieu le mercredi 22 juin 2023 à partir de 16h30 en Mairie.

Pour en bénéficier, il faut avoir plus de 60 ans, résider dans la commune et avoir des ressources inférieures au barème d'admission à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA), à savoir 11 533.02€ pour une personne seule et 17 905.06€ pour un couple. Fournir impérativement l'avis d'imposition ou de non-imposition 2022.



◀ Cérémonie de remise des diplômes du travail organisée le vendredi 28 avril 2023 à l'auditorium de la Médiathèque.

▼ Commémoration du 08 mai aux monuments aux morts de Rocq puis de Recquignies.



◀ M. le Maire, M. Philippe et M. Drouis ont rendu visite à Mme Ghislaine Noiret à l'occasion de son centenaire le jeudi 11 mai 2023. Une orchidée, une boîte de chocolats et une bouteille de champagne lui ont été remis.

Fermeture estivale

La Médiathèque sera fermée du lundi 07 au vendredi 25 août 2023 inclus.

L'agence postale communale sera fermée du lundi 07 au vendredi 25 août 2023 inclus. Pendant cette période, les « avisés » (personnes ayant reçu un avis de passage) devront se rapprocher de la poste de Jeumont pour récupérer leurs courriers et colis.

La Mairie sera ouverte durant les mois de juillet et d'août du lundi au vendredi de 09h00 à 12h15, et ce à partir du lundi 10 juillet jusqu'au vendredi 01 septembre 2023.



DÉCHETTERIES

Jeumont : 1256 rue du Maréchal Leclerc.

Maubeuge : Les Prés du Saussoir (près de la SPA).

Depuis le 02 mai, du lundi au samedi de 09h00 à 18h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

A partir du 02 novembre, du lundi au samedi de 08h00 à 17h45 et le dimanche de 09h00 à 11h45.

CONTACTER LA C.A.M.V.S.

Le numéro vert 0.800.306.573 (appel gratuit depuis un poste fixe) est mis en place par la C.A.M.V.S. afin de vous permettre d'accéder aux différents services et d'y apporter votre demande.

Pôle Accueil de la C.A.M.V.S.

18 rue du 145^{ème} Régiment d'Infanterie
59600 Maubeuge

Accueil : 03.27.53.01.00

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (16h30 le vendredi)

DÉCHETS

Déchets ménagers et recyclables chaque jeudi.

Collecte des encombrants sur appel et rendez-vous au 06.72.79.21.55 ou 03.27.64.82.67 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

Collecte des déchets verts sur appel et rendez-vous au 06.25.86.89.66 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00.

L'usage détourné du protoxyde d'azote, une pratique à risques de plus en plus répandue !

L'usage détourné du protoxyde d'azote (molécule N₂O) est un phénomène identifié depuis plusieurs décennies notamment dans le milieu festif. Mais la recrudescence de cet usage, chez des collégiens, lycéens et étudiants avec des consommations répétées, voire quotidiennes, au long cours et en grandes quantités, contribue à expliquer la gravité des dommages signalés plus récemment.

Dans le cadre de son usage « alimentaire », le gaz est vendu sous la forme de cartouches (pour les siphons à chantilly par exemple) ou de bonbonnes dans les commerces de proximité (épiceries, supermarchés) et sur internet.

Son usage détourné consiste à inhaler le gaz par le biais d'un ballon, après avoir « cracké » la cartouche pour l'ouvrir. Le produit, bon marché, est consommé par certains adolescents et jeunes adultes. Ils recherchent l'effet rapide, fugace, euphorisant et les distorsions sensorielles ressenties avec ce produit. Ce type d'usage s'est amplifié, ainsi que le nombre et la gravité des complications observées.

La consommation du protoxyde d'azote présente des risques. Des risques immédiats comme l'asphyxie par manque d'oxygène, la perte de connaissance, la brûlure par le froid du gaz expulsé, désorientation, vertiges et chutes notamment. En cas de consommations répétées et à intervalles rapprochés et/ou à fortes doses, de sévères troubles neurologiques, hématologiques, psychiatriques ou cardiaques peuvent survenir. La consommation associée à d'autres produits (alcool, drogues) majore les risques.

Son usage massif n'est également pas sans conséquences sur la propreté des espaces publics (abandon de cartouches, de ballons et de bonbonnes métalliques dans lesquelles le gaz est contenu).

Ci-contre, une photo prise au parking de la salle du Millénaire.



Appel au civisme !

Le stationnement est un problème récurrent dans notre village comme dans d'autres villes. Tout véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé de manière à gêner le moins possible la circulation. Le stationnement sur un trottoir ou un passage protégé est une gêne qui met en danger les piétons notamment les personnes à mobilité réduite et les enfants. Mal se garer est non seulement un manque de civisme mais représente aussi un danger pour les piétons.

Nous avons constaté des fuites de liquides (carburant, huiles, etc.) sur les places de parking ou trottoirs. Nous vous rappelons que ce genre de manquement d'entretien du véhicule nuit à la propreté de notre environnement quotidien !

Nous vous rappelons également qu'il est interdit de stationner devant une bouche à incendie ou au-dessus si celle-ci est enterrée.

Rappel sur le stationnement abusif (Articles R417-9 à R417-13)

Lorsqu'un véhicule occupe un stationnement ininterrompu en un même point de la voie publique ou de ses dépendances pendant plus de 7 jours consécutifs, il est considéré comme stationnement abusif et constitue une contravention de classe 2. Lorsque le conducteur ou le titulaire du certificat d'immatriculation est absent ou refuse, malgré l'injonction des agents, de faire cesser le stationnement abusif, l'immobilisation et la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-3.

Attention aux nuisances sonores

Avant l'heure ce n'est pas l'heure et après l'heure ce n'est plus l'heure. Cet adage s'applique aussi aux travaux de bricolage et de jardinage. Le Conseil national du bruit a établi un avis général sur les horaires, simple à retenir et considère ainsi que le bricolage et le jardinage sont possibles tous les jours ouvrables de 08h30 à 19h00, les samedis de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00, les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

Attention à vos chiens : les aboiements intempestifs de vos chiens nuisent au quotidien et au sommeil de vos voisins !

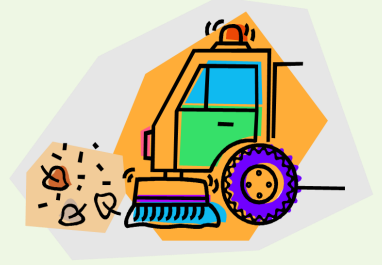


Balayage des fils d'eau de la commune

Nous avons le plaisir de vous informer qu'afin d'assurer le bon écoulement des eaux pluviales, une société de nettoyage va assurer un balayage des fils d'eau de notre commune aux dates suivantes (centre-ville, zone 1 et zone 2) :

Mercredi 05 juillet, jeudi 17 août, mercredi 20 septembre et mercredi 25 octobre 2023

Nous vous demandons de libérer l'accès pour le camion de nettoyage et de ne pas laisser de véhicule stationné le long du trottoir.



Quelques exemples d'incivilités : Babyfoot dégradé et poubelles cassées au terrain de la Feutrerie, vol de gouttières au stade des écoles et à la salle Henry, dépôts d'encombrants (tôles amiantes) à l'entrée de l'étang de la Redoute.

Engins de déplacement personnel motorisés (EDPM)

Les engins de déplacement personnel motorisés (EDPM) doivent respecter les règles du code de la route pour leur sécurité et celle des autres. Votre EPDM doit être équipé d'un système de freinage, d'un avertisseur sonore, de feux avant et arrière et de dispositifs réfléchissants arrière et latéraux. De plus, le conducteur doit se vêtir d'un équipement rétro réfléchissant en cas de circulation de nuit ou de visibilité insuffisante la journée.

L'utilisateur d'une trottinette électrique (y compris les trottinettes en libre service) a l'obligation d'avoir une assurance responsabilité civile.

Cette assurance couvre les dommages causés à autrui (blessure d'un piéton, dégâts matériels sur un autre véhicule, etc.). Il est recommandé de contacter son assureur pour, par exemple, adapter son contrat d'assurance habitation ou souscrire un contrat d'assurance spécifique.

En agglomération, le conducteur doit circuler sur les bandes ou pistes cyclables.

A défaut, il peut circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est de 50 km/h et sur les aires piétonnes à condition de rouler à allure modérée (< à 6 km/h) et ne pas gêner les piétons.

Hors agglomération, le conducteur ne peut pas circuler sauf sur les voies vertes et les pistes cyclables.



Collecte des déchets verts

La collecte des déchets verts fonctionne sur appel téléphonique et est assurée gratuitement par des structures d'insertion dans la limite de trois collectes (à partir de la quatrième collecte, le passage sera facturé par l'association). **Attention, il s'agit d'une démarche individuelle (1 rendez-vous = 1 passage par foyer). Par conséquent, aucun point de regroupement ne sera toléré. De plus, l'association peut collecter vos déchets verts dans une limite de 1.5m³ par rendez-vous.**

Comment procéder ? Appelez l'équipe de collecte en charge du ramassage (SYNERGIE au 06.25.86.89.66 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00) et prenez rendez-vous en fonction des créneaux suivants (vous pouvez également envoyer un mail à dechets-verts@association-synergie.fr, dans ce cas, la date de rendez-vous sera également confirmée par mail) : du lundi 12 au vendredi 16 juin 2023, du lundi 17 au vendredi 21 juillet 2023, du lundi 07 au vendredi 11 août 2023, du lundi 11 au vendredi 15 septembre 2023 et du lundi 09 au vendredi 13 octobre 2023.

Attention, ces créneaux correspondent aux semaines au cours desquelles la structure pourra venir collecter les déchets verts dans Recquignies, et non la période durant laquelle vous devez appeler. Pensez donc à anticiper la prise de rendez-vous. Sortez vos déchets sur le trottoir (de façon visible) le soir précédant votre rendez-vous de collecte (présentez vos sacs ouverts pour que le personnel de collecte en vérifie le contenu) :

- ♦ **Ce que vous pouvez y déposer** : les tontes de pelouse, les branchages, les tailles de haies et d'arbustes, les résidus d'élagage, les entretiens des massifs floraux, les feuilles mortes.
- ♦ **Ce que vous ne pouvez pas y déposer** : terre, cailloux, bois de construction, palettes, fumier, souches d'arbres, pots de fleurs, sacs plastiques, ordures ménagères, etc.

Collecte des textiles

Vos textiles, linges de maisons et chaussures (TLC) se recyclent !

Le Relais, leader français dans la collecte, le tri et la valorisation des textiles, opère depuis 1984 pour réduire ce nombre. Initiative solidaire, la collecte des textiles permet de réduire la quantité de déchets ménagers, de diminuer les coûts de collecte et d'élimination et de créer des emplois tout en agissant pour l'insertion.

Déposez les dans un sac bien fermé dans la borne « Le Relais » la plus proche de chez vous. Les vêtements doivent être propres et secs même s'ils sont usés ou déchirés. Pour faciliter le tri, pensez à nouer vos chaussures par paires.

Collecte du verre

La collecte du verre a changé depuis début mai 2023 car, avec le décloisonnement des bacs pour l'extension des consignes de tri, le volume de déchets recyclables va augmenter de 50%.

Pourquoi ce changement ? Tous les emballages en plastique doivent être déposés dans le bac jaune (loi transition énergétique). Réserver la partie « verre » au profit des emballages recyclables permet d'obtenir le volume supplémentaire nécessaire pour accueillir les nouveaux plastiques.

Quel changement pour notre commune ? Aucune, la collecte reste en porte-à-porte (bac à verre à déposer avec les autres bacs et poubelles pour être ramassés et triés).

Collecte des encombrants

Pour prendre rendez-vous pour la collecte de vos encombrants, il faut contacter AGIEE par téléphone au 06.72.79.21.55 ou au 03.27.64.82.67 du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (service et appels gratuits) ou par email à service-encombrants@gessa.fr.

Attention, ces déchets ne seront pas ramassés : pneumatiques, objets en verre, déchets amiantifères (tôles fibrociment), carcasses de véhicules motorisés, déchets (verts, toxiques, radioactifs, anatomiques ou infectieux, provenant d'activités professionnelles), gravats, produits de démolition de maçonneries de toutes natures, résidus liquides, pâteux, huileux ou matériaux explosifs.

Aide financière de l'Agglo pour le compostage

Composter chez soi est un moyen simple de revaloriser ses déchets de jardin et de cuisine afin d'améliorer la qualité et la fertilité du sol : 75% de vos déchets verts peuvent ainsi être réduits en compost ! Une quantité non négligeable quand on sait que les déchets verts représentent 1/4 des déchets produits par les ménages.

Les composteurs vendus par l'Agglo sont disponibles pour tous les habitants au Pôle accueil, à un tarif préférentiel : 20€ pour un composteur d'environ 400L et 40€ pour un 800L. Désormais, l'Agglo proposera de participer directement à l'achat de votre composteur en bois !

Comment bénéficier de cette aide financière ? Vous devrez apporter la preuve d'achat d'un composteur en bois ainsi qu'un justificatif de domicile. Vous serez ensuite remboursé de 50% du montant de l'achat à concurrence de 40€ maximum par composteur, dans la limite de 3 composteurs par foyer. Cette nouvelle procédure aura l'avantage de vous permettre de choisir le modèle qui vous conviendra le mieux !

Plus d'infos au 03 27 53 01 00 ou au Pôle Accueil – 18 rue du 145 Régiment d'Infanterie – 59600 Maubeuge

Rappel sur les autorisations d'urbanisme

Vous avez un projet de construction, de modification d'une construction existante, d'extension de votre habitation, de pose de velux, d'un abri de jardin, chalet, abri à bois, démolition puis reconstruction avec agrandissement, de réalisation d'une clôture, d'un bassin, d'un carport ou d'une piscine. Alors votre projet est soumis à une déclaration et cela avant tout commencement de travaux, auprès du service urbanisme de la Mairie.

- ◆ **Pour une construction ou une extension supérieure à 40 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol**, une demande de permis de construire (Cerfa 13406*11 ou 13409*11) est obligatoire.
- ◆ **Pour tout projet compris entre 5 et 20 m² de surface au plancher ou d'emprise au sol**, une déclaration préalable (Cerfa 13703*10) est nécessaire. Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Avant d'exécuter vos travaux, veuillez consulter le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) consultable en Mairie.

Les imprimés officiels sont disponibles au Service Urbanisme de la Mairie (dont une permanence est mise en place les mardis et vendredis de 09h00 à 11h45 pour toutes questions, dépôt ou vérification des dossiers) ou sur le site du Service Public (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>).

Pose de panneaux solaires et autorisation d'urbanisme ?

Il vous faut demander une autorisation d'urbanisme en Mairie pour la plupart des installations de panneaux solaires.

- ◆ **Cas général** : l'autorisation à déposer en mairie varie selon la puissance de votre installation. Jusqu'à 1 000Kw, il faut faire une déclaration préalable de travaux. Au-delà de 1 000Kw, vous devez demander un permis de construire. A noter que la pose de panneaux solaires d'une puissance inférieure à 3Kw et d'une hauteur au-dessus du sol limité à 1.80m est dispensée de formalité.
- ◆ **Secteur protégé** : l'autorisation à déposer en mairie varie elle aussi selon la puissance de votre installation. Si elle est inférieure à 3Kw, vous devez déposer une déclaration préalable de travaux. A partir de 3Kw, vous devez demander un permis de construire.

Rappel sur l'affichage de l'autorisation d'urbanisme

Vous devez afficher votre autorisation d'urbanisme sur un panneau dès la notification de l'arrêté ou dès la date à laquelle le permis tacite (c'est-à-dire sans écrit) ou la décision de non opposition est acquis.

L'affichage se fait au moyen d'un panneau rectangulaire d'au moins 80 centimètres de longueur et de largeur (vous pouvez vous en procurer dans les magasins de bricolage).

Il doit être installé de telle sorte que les renseignements qu'il contient (nom, numéro de dossier, nature des travaux, date d'accord, etc.) soient bien lisibles de la voie publique ou des espaces ouverts au public pendant toute la durée du chantier.

Le délai de recours est de deux mois à compter de l'affichage sur le terrain.

Brûler les végétaux, c'est réglementé !

Un particulier n'a pas le droit de brûler ses déchets ménagers à l'air libre. Les déchets dits « verts » produits par les particuliers sont considérés comme des déchets ménagers. Ainsi, il est notamment interdit de brûler dans son jardin l'herbe issue de la tonte de pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haies et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures, les papiers et cartons.

Les déchets verts doivent être déposés en déchetterie ou dans le cadre de la collecte sélective. Vous pouvez également en faire un compost individuel.

**LE BRÛLAGE
À L'AIR LIBRE
DES DÉCHETS VERTS :
C'EST INTERDIT
TOUTE L'ANNÉE !**

**POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ,
IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !**

Des solutions alternatives existent :

BROYAGE **COMPOSTAGE** **PAILLAGE**

Le brûlage des déchets ménagers dont les déchets verts, est interdit en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire du Nord, de l'article L541-3 du code de l'environnement, des articles L1421-4 et L.2212-2 du code général des collectivités territoriales et de l'article L1312-1 du code de la santé publique. Brûler ses déchets verts dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €. **Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur du brûlage pour nuisances olfactives.**

De février à mai 2023



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12

1. Atelier « Confection de baumes à la cire d'abeille » par Stéphanie Colligon le 23 février dans l'auditorium.

2. Nuit de l'Hypnose avec Phil Joke et son spectacle « L'Hypnotiseur du futur, vous allez rêver les yeux ouverts » le 25 février à la salle des fêtes.

3. Fête de la Saint-Patrick avec le groupe Trad'ktopel le 18 mars dans l'auditorium.

4. Média@Nice dictée le 24 mars dans l'auditorium.

5. Loto des randonneurs Beuxéidiens et Réchigiens le 25 mars dans la salle des fêtes.

6. Concert « Olive chante Renaud » de Olivier François le 25 mars dans l'auditorium.

7. Chasse à l'œuf des Ateliers Créations le 09 avril dans le parc de l'Hôtel de Ville.

8. Comédie « Epinards, porte-jarretelles et Jacuzzi » de la compagnie « La Belle Histoire » le 15 avril dans la salle des fêtes.

9. Spectacle de marionnettes « Le jardin d'Hélio » du théâtre « La Filoche » le 21 avril dans l'auditorium.

10. Atelier « Création de badges et de masques autour du printemps de l'Art Déco » le 26 avril dans l'auditorium.

11. Rencontre de l'écrivaine Delphine Pessin avec la classe des CM1 de l'école du Centre et lecture de son livre « Extra » (un des livres de la sélection CE2-CM1), dans le cadre du 34^{ème} Prix des Incorruptibles, le 11 mai dans l'auditorium.

12. Les élèves de la commune sont venus voter pour leur livre préféré, parmi la sélection proposée par niveau, dans le cadre du 34^{ème} Prix des Incorruptibles les 15 et 16 mai dans l'auditorium.

Harry Potter s'est invité à l'accueil de loisirs d'avril 2023

A l'occasion de ce centre d'avril, les enfants ont pu plonger dans le monde de « Harry Potter ». Nos jeunes sorciers ont pu réaliser différentes créations comme une baguette magique, des petits personnages de la saga ou encore une enveloppe comestible pour le goûter.

Ils ont pu également profiter d'autres activités en dehors de la thématique comme une matinée musicale, un rallye photo dans la commune ainsi qu'une initiation au jeu de la thèque (sorte de baseball pour enfants).

De plus, les enfants ont pu se rendre à la médiathèque pour, notamment, se rendre sur la plateforme « Pleio » ainsi que, pour leur plus grand plaisir, au cinéma de Maubeuge pour la projection de « Super Mario Bros, le film ».



L'Harmonie de Recquignies a fêté ses 40 ans !

L'année 2023 est marquée par le 40^{ème} anniversaire de l'Harmonie de Recquignies ! Cela fait 40 ans que l'association participe à la vie réchignienne, 40 années de musique et de spectacles, de partage et d'échanges durant lesquels toutes les musiciennes et tous les musiciens ont été portés par leur public.

L'Harmonie de Recquignies s'est réunie au grand complet le dimanche 30 avril 2023 à la salle des fêtes pour son gala « Spécial Anniversaire » en compagnie de l'Harmonie Royale d'Erquelinnes et de la chorale Mélimélodies. Elle avait également invité un groupe de prestige, le célèbre Brass Band de Thudinie, qui a donné un récital le lundi 1^{er} mai.



Retrouvez toutes les photos des manifestations en vous rendant sur le site <https://www.mairie-recquignies.fr>, rubrique « Galeries Photos ».



Fête d'été de Recquignies du 30 juin au 03 juillet 2023

Programme sous réserve de modification

Vendredi 30 juin 2023

- ◆ 16h30 : Spectacle de marionnettes et de ventriloque « La Forêt en Délire » de Tino Valentino, Auditorium.
- ◆ 17h30 : Pot d'ouverture des fêtes avec les associations locales et les forains, Salle des fêtes.
- ◆ 17h30 : Match amical féminin « Recquignies contre Prisches », Salle Omnisports « Marie-Amélie Le Fur ».
- ◆ 19h00 : Apéro-concert « Aline et Lolo » (variétés), Chapiteau Place de Nice.
- ◆ 21h30 : Concert « ABBA DREAM Tribute », Place de Nice.



Samedi 01 juillet 2023

- ◆ 07h00 : Brocante, Rue du 06 septembre 1914
- ◆ 15h30 : Concours de vélos fleuris et déguisements, Médiathèque.
- ◆ 16h30 : Spectacle « Les Carlio's Clowns », Auditorium.
- ◆ 19h00 : Apéro-concert « PICK'N DAISIES » (pop folk), Chapiteau Place de Nice.
- ◆ 21h30 : Concert « The Best Domary Show », Place de Nice.



Dimanche 02 juillet 2023

- ◆ 12h00 : Apéro-concert de l'Harmonie, Salle des fêtes.
- ◆ 14h30 : Parade « Tousalaru » sur le thème des arts de la rue.
- ◆ 19h00 : Apéro-concert « Evidence Show », Chapiteau Place de Nice.
- ◆ 21h00 : Revue « Chow Chow Latino », Place de Nice.
- ◆ 23h00 : Feux d'artifice, Stade des écoles.

Lundi 03 juillet 2023

- ◆ 14h00 : Ambiance bavaroise, Salle des fêtes.
- ◆ 16h30 : Spectacle de marionnettes et de ventriloque « Les Contes Chamboulés » de Tino Valentino, Auditorium.
- ◆ 18h30 : Gala du Madison Show, Place de Nice.
- ◆ 21h30 : Tombola, Place de Nice.



Fête d'été du Hameau de Rocq du 11 au 13 août 2023

Programme sous réserve de modification

Vendredi 11 août 2023

- ◆ 17h00 : Quizz pour les enfants et spectacle de magie « Lulu le Magicien », Chapiteau Place des ATM.
- ◆ 19h30 : Concert « Patrick Laroche chante les légendes disparues », Chapiteau Place des ATM.
- ◆ 21h30 : Spectacle de feu médiéval « IGNIPOTENS ».

Samedi 12 août 2023

- ◆ 13h30 : Course cycliste UFOLEP, Départ et arrivée devant la salle du Millénaire.
- ◆ 17h30 : Concours de vélos fleuris et déguisements pour les enfants, Chapiteau Place des ATM
- ◆ 19h30 : Karaoké géant, Chapiteau Place des ATM.
- ◆ 21h00 : Concert « Adri fortunati », Chapiteau Place des ATM.



Dimanche 13 août 2023

- ◆ 07h00 : Brocante, Rue d'Ostergnies.
- ◆ 15h00 : Déambulation des gilles et de musiciens dans les rues.
- ◆ 19h30 : Karaoké géant, Chapiteau Place des ATM.
- ◆ 21h00 : Concert, Chapiteau Place des ATM.



Communiqué de l'Office de Tourisme Avesnois concernant la taxe de séjour



Les 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) de l'Avesnois, après avoir créé le tout nouvel « Office de Tourisme de l'Avesnois » en janvier 2023, ont décidé d'harmoniser les pratiques et les montants de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire à compter de cette fusion pour deux raisons majeures : **permettre une information unique et homogène** auprès de tous les visiteurs hébergés sur le territoire, et placer l'ensemble des prestataires d'hébergements dans le **même contexte tarifaire de collecte et éviter toute distorsion** entre les hébergeurs des 4 EPCI.

La taxe de séjour permet de mettre en place des actions destinées à accroître la fréquentation touristique d'un territoire. Depuis l'instauration de la taxe de séjour, les collectivités locales ne sont plus les seules à financer le tourisme. Les touristes participent à cet effort collectif consenti pour les accueillir au mieux. La taxe est un outil de financement nécessaire dont les hébergeurs sont le relais.

Qui paye ? Toute personne qui séjourne sur le territoire de l'Avesnois, sans y être domiciliée ou sans y posséder une résidence imposable à la taxe d'habitation. La taxe de séjour est applicable quelle que soit la nature de la location à titre onéreux, durant la période de perception fixée par les collectivités. Sont donc concernées les personnes séjournant dans les hôtels, les résidences de tourisme, meublés de tourisme, village de vacances, chambres d'hôtes, emplacements dans les aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures, terrains de camping et de caravanning, ports de plaisance.

Déclaration en Mairie des meublés de tourisme

La loi oblige à remplir un formulaire CERFA 14004 et à l'adresser au maire de la commune de l'habitation concernée en application des articles L. 324-1-1 I et D. 324-1-1 du code du tourisme.

Art. L. 324-1-1 : « toute personne qui offre à la location un meublé de tourisme, que celui-ci soit classé ou non au sens du présent code, doit en avoir préalablement fait la déclaration auprès du maire de la commune où est situé le meublé. Cette déclaration n'est pas obligatoire lorsque le local à usage d'habitation constitue la résidence principale du loueur, au sens de l'article 2 de la loi n°89-462 du 06 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986. »

Vous devez accuser réception de ce document et nous renvoyer une copie à

Office de Tourisme de l'Avesnois,

A l'attention de Nathalie Mahut,

Rue Cambrésienne, 59440 Avesnes-sur-Helpe.



Le Réseau Points-Nœuds Vélo en Avesnois, une réalisation de l'Office de Tourisme de l'Avesnois avec le soutien du Département du Nord et des 4 EPCI de l'Avesnois

Marre de toujours faire le même parcours à vélo ? Voici donc les « points-nœuds vélo ». Fruit d'un travail mené depuis plus de 5 ans, par les Offices de tourisme et le Département du Nord, ce jalonnement « en marguerites » emprunte de petites routes de campagne.

Comment ça marche ? C'est d'abord un maillage composé de tronçons de 1 à 5 km de long. Chaque intersection de tronçon est numérotée. Sur le parcours que vous avez choisi de réaliser, des balises directionnelles vous indiquent le point nœud où vous vous trouvez et la direction vers les carrefours numérotés suivants. Vous pouvez suivre votre parcours ou le modifier à tout moment en fonction de vos envies. Et vous avez aussi la possibilité de le parcourir dans un sens ou dans un autre.

Au total, ce sont près de 1 200 km de balades que vous offre le Réseau Points-Nœuds Vélo en Avesnois. Et si vous voulez traverser la frontière, n'hésitez surtout pas. En Wallonie, ce dispositif est également présent.

A noter que la carte papier du Réseau Points-Nœuds Vélo en Avesnois est disponible à la vente dans tous les bureaux d'accueil de l'Office de Tourisme de l'Avesnois.

L'Office de Tourisme de l'Avesnois accompagne les socioprofessionnels dans la qualification et la labellisation de leurs établissements. Une trentaine de prestataires Accueil Vélo et plus de 25 Cafés Rando Nord contribuent ainsi à l'accueil de tous les pratiquants de randonnées.

Plus d'informations sur le site <https://www.tourisme-avesnois.com>.



RECOUIGNIES

10ème Nuit des Sosies

Fête de la Musique

Vendredi
23 Juin
Dès 19h30
Gratuit !

Sylvain Chanteur
chante
Florent Pagny



La légende des années 70

Mike Brant



Un Show unique en France!!!

qui saura
Laisse moi t'aimer
c'est comme ça que je t'aime
c'est ma priere
rien qu'une larme

Interprété par

CLAUDE ARENA

en direct

Présenté par
Corine Lallement

ANGELIC ACCOMPAGNÉE DE SES MUSICIENS
PRESENTENT LES ANNEES STAR ACADEMY
TRIBUTE JENIFER
ET
TRIBUTE NOLWENN LEROY



UN SHOW TOUJOURS EXCEPTIONNEL!



medi @ nice

 **Place de Nice**



JOLY JAZZ

7 > 16
juillet

13 destinations • 20 artistes • PRIX LIBRE

JIM MURPLE MEMORIAL - UKULÉLEBOBOYS - MANASWING - NALI - CENTRAL PARK WEST QUARTET
ZAZUZAZ - NORTH SWING - DAPHNÉ SWÂN - ARAPONGA - MISTER LOVE SEXTET EXPÉRIENCE - THE
HOODOO-TONES SWING ME BABY - SOLAR SHIP - LA VEUVE CLINQUANTE - LA DESCARGA DEL NORTE
DEVERA - LE CIGANO QUARTET - LOUIS AGUILAR - PLAGE ÉROTIQUE - NA !

BRICOLÉ PAR
BOUGEZ
ROCK

Etape le 15 juillet 2023 à 18h00 dans le parc de l'Hôtel de Ville !

Communiqué du Basket Club Assevent Boussois Recquignies

Le club recrute pour la saison 2023-2024, et ce dès ce mois de juin !

- ◆ **Pour son école de Basket** : des garçons et des filles né(e)s en 2015/2016/2017/2018.
- ◆ **Pour étoffer ses équipes** : des garçons et des filles né(e)s en 2013/2014, des filles nées en 2007/2008/2009/2010.
- ◆ **Le club recherche aussi un coach pour son équipe Séniors Masculins.**

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter le 06.88.23.86.45.

Nos U15 et seniors masculins ont terminé leur championnat respectif et vous donnent rendez-vous la saison prochaine. Reprise des entraînements en septembre 2023 et début des championnats en octobre 2023.



Dissolution du P.P.C.R.

Lors de l'assemblée générale en date du 24 mars 2023 à 18h00, en présence de M. Ghislain Rosier, maire, M. Jean-Paul Vicente, adjoint aux sports, Christian Gueffier, président, Didier Vincent, trésorier, et M. Jean-Guy Bertrand, secrétaire, et après délibération et vote du bureau directeur, il a été décidé de dissoudre l'association du Ping Pong Club de Recquignies.

La raison principale est clairement un manque d'adhérents, de joueurs et bien entendu de bénévoles ayant envie de faire vivre le club qui aura fonctionné près de 40 ans. La situation ne s'est pas modifiée suite aux annonces effectuées via divers modes de communication (bulletin municipal, page Facebook, etc.) quant aux difficultés rencontrées par le club.

Sportivement vôtre, le bureau directeur.

Communiqué du club de l'Amitié 3^{ème} âge de Rocq-Recquignies

Le club de l'Amitié 3^{ème} âge de Rocq-Recquignies serait heureux de vous compter parmi eux pour agrandir la grande famille de joueuses et de joueurs.

Dans une ambiance amicale et réjouissante, les beloteux se regroupent chaque mercredi après-midi (de 13h30 à 17h00) au restaurant scolaire pour tenter de gagner la partie.

Simplicité et bonne humeur sont obligatoires !

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le 06.59.12.90.09.

A bientôt.

M. Gérard Duvauchelle, président.





LE PETIT RECHIGNIEN

Toutes les informations à retenir

Vie Municipale

Le 15 juin, Inscription à l'école primaire du Centre de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h30.

Le 16 juin, 3^{ème} édition du Certificat d'Etudes Primaires à 17h00, Auditorium (Gratuit).

Le 17 juin, Kermesse de l'école maternelle Paul Langevin, Salle des fêtes.

Le 18 juin, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Recquignies (11h30).

Le 22 juin, Inscription à l'école primaire du Centre de 08h30 à 09h30 et de 16h00 à 17h30.

Le 22 juin, Distribution des bons de ducasse aux Anciens à partir de 16h30, Mairie.

Le 23 juin, Cérémonie de remise des récompenses pour les futurs sixièmes à 17h30, Auditorium.

Le 23 juin, Fête de la Musique (10^{ème} nuit de sosies) à partir de 19h30, Place de Nice (Gratuit).

Le 24 juin, Voyage des Aînés à destination du Marais Audomarois (départ vers 07h30 et retour vers 19h30).

Du 30 juin au 03 juillet, Ducasse de Recquignies.

Du 08 au 21 juillet, Camp d'été municipal en Espagne (départ et retour Place de Nice).

Du 10 au 28 juillet et du 07 au 25 août, A.L.S.H. de 09h00 à 17h00, Auditorium (petite enfance) et Salle Henry (ados).

Le 14 juillet, Cérémonie commémorative aux monuments aux morts de Rocq (11h15) puis de Recquignies (11h30).

Le 15 juillet, Festival Joly Jazz à partir de 18h00, Parc de la Mairie (Gratuit).

Du 07 au 25 août, Fermeture de la Médiathèque et de l'Agence Postale Communale.

Du 11 au 13 août, Ducasse de Rocq.

Le 16 septembre, Parcours « Pierres et légendes » à pied ou à vélo (**sous réserve**).

Le 16 septembre, One-man-show « Balade avesnoise » par Bernard Etévé à 20h00, Salle des fêtes (**sous réserve**).

Le 17 septembre, Journée Européenne du Patrimoine, visite de Guise et Laon (Tarif B, **sous réserve**).

Le 04 octobre, Spectacle très jeune public (à partir de 6 mois) « Bim ! Tchic ! Aaah ! » à 11h00, Auditorium (**sous réserve**).

Le 13 octobre, Medi@nice dictée à 17h00, Auditorium.

Le 14 octobre, Concert « Mon Starmania » de Fabienne Thibeault à 20h30, Salle des fêtes (Tarif A, **sous réserve**).

Vignettes Stibus

Les 05/06/07 juillet et 07/08/09 août, Distribution de 09h00 à 12h15, Mairie.

Cabinets infirmiers libéraux sur le secteur

Cabinet de Mme Marlier (06.21.66.23.52), de Mme Dupont (03.27.67.04.39) et de Mme Guerriero (06.70.12.68.19).

Cabinet de Mme Marechal (03.27.68.98.52), Mme Bazzo (06.74.17.67.13) et de M. Legrand (06.51.18.71.91).

Cabinet de Mme Daime (06.21.26.50.33) et de Mme Villette (06.10.54.75.73).

Cabinet de Mme Lobry (03.27.68.90.50) et de M. Gentille (03.27.68.90.50).

Cabinet de Mme Detrez (06.89.36.62.01), de Mme Damen (06.73.77.87.64) et de Mme Bourguelle (06.72.91.24.58).

Cabinet de M. Semaille (06.76.50.33.11).

Cabinet de Mme Dumser-Bila (06.95.99.07.55).



Le site Internet communal a un rôle prépondérant à jouer (les sites des mairies arrivent en troisième position des sites publics les plus visités) en permettant de valoriser la commune et ses actions mais également en simplifiant la relation des usagers avec l'administration. Flasher ce QR Code pour retrouver toute l'actualité et toute information utile sur la commune de Recquignies.

Retrouvez nous sur www.mairie-recquignies.fr